

COMMUNE DE PRESERVILLE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 11 JANVIER 2016 à 20 H 30

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Absents : 1

Exclus : 0

L'an deux mille seize, le 11 Janvier à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick de PERIGNON, Maire.

Date de la convocation : 5/01/2016

Date d'affichage : 5/01/2016

Présents : MM. BOUISSOU, BENETTI, BARTHERE, PELISSE, BLANC, BOYER, CALAS, LUX, PIQUETTE, PETIT, SEBASTIAN,

Absents excusés : Mr de SAINT DENIS

Secrétaire de séance : Mme Mireille BENETTI

La séance est ouverte à 20 H 35 et Madame BENETTI donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 Novembre 2015 qui est accepté à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie l'équipe municipale pour son engagement et annonce que Madame Stéphanie TRUQUET a donné sa démission du poste de conseillère municipale pour raisons professionnelles.

Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- Cœur lauragais : autorisation de transfert de subvention entre communes-pool routier 2013-2015.

I – Sujets soumis à délibération :

2016/1 – Demande de subvention D.E.T.R pour l'aménagement de la zone du « tennis »

Vu l'augmentation et le rajeunissement de la population de la commune et pour répondre aux besoins justifiés des administrés, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer une zone de loisirs à proximité du tennis existant. Cette zone se situant près du groupe scolaire, les équipements serviront également à l'école, à l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (A.L.A.E) et à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H).

A ce stade de la réflexion, il est souhaitable d'étudier la faisabilité technique de ce projet.

Le coût des études étant estimé à 30.000,00 € HT, il est prévu de le financer comme suit :

- Subvention D.E.T.R 60 % → 18.000,00 € HT,
- Autofinancement → 12.000,00 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de demander une subvention dans le cadre de la D.E.T.R sur un montant d'études estimé à 30.000,00 € HT.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

2016/2 – Modification des statuts du S.D.E.H.G

Vu les statuts du S.D.E.H.G en vigueur,

Vu la délibération du comité du S.D.E.H.G du 26 Novembre 2015 approuvant modification de ses statuts,

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Considérant que le S.D.E.H.G, par délibération du 26 Novembre 2015, a approuvé à l'unanimité la modification de ses statuts,

Considérant que la modification des statuts proposée permettrait notamment au S.D.E.H.G d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique telles que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques,

Considérant que conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du S.D.E.H.G doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Considérant que le Conseil Municipal doit également se prononcer sur les compétences optionnelles qu'il souhaite transférer au S.D.E.H.G parmi celles-ci :

- Création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT),
- Création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT),
- Aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT),

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du S.D.E.H.G et transfère à celui-ci les compétences ci-dessus.

2016/3 – Travaux d'électrification du lotissement le Pré

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune en date du 5 Mai 2015 concernant l'extension de réseau basse tension issu du P21 L'Oustalou, le S.D.E.H.G a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Desserte extérieure du lotissement communal 4 lots :

- Construction de deux réseaux basse tension en souterrain, longueur 136 mètres environ, l'un issu de la Fausse Coupure FC/21/03/02 et l'autre RMBT 21/01/02,
- Pose de trois coffrets type RMBT de 6 à 9 plages pour connexion de modules réseaux et de branchements,
- Les liaisons ainsi que la pose des coffrets en limite de chacun des lots comme définit sur le plan définitif seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Electricité,
- Fourniture et pose de 4 coffrets CIBE identifiés B.CIBE 02a, 08a, 08b, 08c
- Pose de 4 modules de branchements,
- Confection d'une tranchée + gaine entre RMBT 21/01/02 et le coffret CIBE du lot N°4 longueur environ 7 mètres,
- Les liaisons coffrets de puissance aux divers coffrets CIBE seront réalisées en 4 x 35 mm² et 2 x 35mm² aluminium,
- En aval des RMBT 21/03/07 et 21/03/08 les tranchées + pose de gaines seront réalisées par l'entreprise NEROCAN réalisant la partie aménagement voirie et réseaux.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

→ TVA (récupérée par le SDEHG)	3 295,00 €
→ Part SDEHG	12 110,00 €
→ Part restant à la charge de la commune	5 190,00 €
Total	20 595,00 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le S.D.E.H.G demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté à l'unanimité, s'engage à verser au S.D.E.H.G une contribution au plus égale à 5.190,00 € et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du S.D.E.H.G.

2016/4 – Cœur Lauragais – Autorisation de transfert de subvention entre communes – Pool routier 2013-2015

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 Septembre 2015 le Conseil de Communauté de Cœur Lauragais a approuvé la modification du tableau de répartition des subventions versées par le Conseil Départemental au titre du pool routier 2013/2015.

En effet l'examen par commune des travaux du pool routier fait apparaître que la commune du CABANIAL a prévu des travaux dont le montant total dépasse son enveloppe prévisionnelle. Ces travaux ont été jugés d'intérêt général et chaque commune participe à leur financement au prorata de la subvention accordée.

Il s'agit donc d'effectuer des transferts de subvention entre la commune du CABANIAL et les autres communes sur le pool 2013/2015.

En ce qui concerne la commune de PRESERVILLE, les modifications seraient les suivantes :

COMMUNE : PRESERVILLE	MODIFICATION SUBVENTION
POOL ROUTIER 2013/2015 : Subvention initiale accordée	38 521,00 € HT
POOL ROUTIER 2013/2015 : Participation travaux Cabanial	-363,53 € HT
POOL ROUTIER 2013/2015 : Nouveau montant de subvention	38 157,47 € HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le transfert de subvention proposé au titre du pool routier 2013/2015 tel que figurant sur le tableau ci-dessus.

II – Informations diverses :

- Monsieur BOUISSOU :

→ remercie les élus qui ont réparé les ralentisseurs au centre du village,

→ propose que les voies du lotissement le Pré soient nommées « Impasse du Cèdre », « Chemin de l'Ecole » et « Impasse du Pré » : le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité,

→ Précise qu'il conviendrait de renommer l'adresse de Monsieur J-Louis GRANZOTTO qui est actuellement « Chemin d'en Burgade » alors que son entrée sera désormais située « Impasse du Cèdre ». Monsieur BOUISSOU rencontrera Monsieur GRANZOTTO à cet effet.

- Monsieur BARTHERE indique :

→ que certains élus ont effectué des réparations sur les bâtiments communaux : toit de la forge, fuite d'eau à la salle des fêtes, velux de l'école, changement de tuiles sur le porche de l'église,

→ qu'il existe un problème de nuisances sonores et de parking pour les véhicules lors des manifestations à la salle des fêtes route de Lauzerville,

→ les trois extincteurs de la salle des fêtes route de Lauzerville ont été rechargés,

- Il n'y a pas à ce jour de nouvelles réservations des lots disponibles du lotissement le Pré,

- Le SICOVAL refuse désormais de prendre en charge le ramassage des ordures ménagères de Monsieur PECH demeurant à Préserville, commune non membre du SICOVAL. Monsieur le Maire demande à Monsieur Mathieu BLANC, délégué SIPOM, de suivre ce dossier.
- Dossier dégradation de bien public-Incendie de conteneurs : Quatre familles sur cinq ont réglé à la commune le coût des dommages causés. Nous sommes toujours dans l'attente du règlement de l'assureur d'une famille. Dès réception, Monsieur le Maire fera remettre le site en l'état.
- Suite à plusieurs cambriolages sur la commune, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'être vigilant et de communiquer à la gendarmerie tous les éléments suspects,
- La commande des adhésifs pour les vitres de la salle de la fontaine est en cours,
- Une équipe de « Cœur lauragais » viendra quelques heures par semaine pour remplacer Gilles,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 H 00.